

Parc national du Mercantour

Orientation 02: Préserver les milieux naturels et les espèces

[...]

- **Mesure 10: Accompagner la gestion cynégétique de la faune sauvage**

Activité sociale, rurale et traditionnelle en aire d'adhésion, la chasse s'accompagne de nombreuses activités qui rendent service au quotidien à la collectivité : entretien de sentiers, ouverture de certains espaces, surveillance ou encore fêtes villageoises, qui marquent l'attachement de ses habitants au territoire. Dans les villages touchés par la déprise rurale, la chasse contribue également au maintien d'un tissu social fort.

L'action des chasseurs, de leurs associations et de leurs Fédérations départementales porte sur l'aire d'adhésion et concerne les espèces chassables, selon les réglementations en vigueur. La charte n'a pas vocation à modifier ces droits et elle ne fait pas obstacle aux évolutions voulues par le législateur ou mises en oeuvre par l'autorité administrative.

Les acteurs cynégétiques s'attacheront à dresser des diagnostics des populations animales chassables, notamment par l'intermédiaire de nombreux suivis et comptages, qui prendront en compte également le coeur de parc, afin d'en tirer des enseignements pour favoriser une gestion durable de la faune sauvage. Ils chercheront à atteindre la viabilité des populations des espèces chassées sur l'ensemble du territoire du parc, en veillant notamment à la qualité des habitats et à contenir à un niveau acceptable les dommages aux cultures et aux régénérations forestières.

Les informations relatives à la chasse et à la faune sauvage seront partagées entre l'établissement du parc et les acteurs cynégétiques (Fédérations départementales, sociétés locales, bailleurs privés,...). Ensemble, ils mettront notamment en commun les connaissances acquises sur l'impact de la prédation du loup sur le grand gibier. De même, l'établissement se joindra aux campagnes de comptages effectuées en dehors du coeur du parc et participera à l'interprétation des résultats. Les acteurs de la chasse seront associés aux actions de suivi des populations entreprises avec les pouvoirs publics, en particulier des ongulés et galliformes de montagne.

Dans un souci de cohérence pour la préservation des habitats entre le coeur de parc et l'aire d'adhésion, l'établissement et les acteurs cynégétiques veilleront à harmoniser leurs actions dans la gestion des territoires.

Rôles de l'établissement public du parc

- soutient des actions de gestion des territoires de chasse
- conseille et apporte une expertise sur la gestion cynégétique

Contributions attendues des communes adhérentes

- facilitent le dialogue entre acteurs

Parc national du Mercantour

- soutiennent les actions de gestion des milieux, notamment sur les terrains communaux

Principaux autres partenaires à associer

Acteurs locaux et départementaux de la chasse, ONCFS, ONF, services de l'Etat, organismes de recherche, associations

La mesure 10 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

[...]

Page 88 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2614

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 10:29